

Free modifie les conditions d'échange de la Freebox

Free vient de modifier sur son site Web les conditions d'échange d'un modem Sagem contre la Freebox?

Les 59,99 euros que Free entendait facturer à ses abonnés pour échanger un modem Sagem contre une Freebox, bien que l'opérateur ait indiqué que l'échange serait gratuit, n'ont pas disparu. Simplement, l'affectation de la somme a été modifiée dans les conditions d'échange ! On peut désormais lire: « *Cette offre de renouvellement du modem Sagem contre un modem Freebox est facturée 59,99 Euros au titre des frais engagés par Free. Ces frais seront débités sur votre facture émise après réception du nouveau modem* ». Ainsi, l'opérateur contourne, et même supprime l'objet du litige, mais ses objectifs de trésorerie ne changent pas, hormis leur affectation comptable. Free a bien pris en compte le mécontentement de ses clients, mais seront-ils satisfaits de constater dans quelles conditions leur revendication a abouti ? Les conditions d'échange sont accessibles sur le [site de Free](#).